



## ACCORD EMPLOI MOBILITE CEBFC : LE CADEAU DE NOEL EMPOISONNE DE LA CEBFC



Depuis près d'un an, la CEBFC et les syndicats négociaient autour de l'emploi et de la mobilité. La Direction a dès le départ lié la mobilité au maintien de l'emploi, en faisant de la mobilité à tout prix son cheval de bataille, il faut dire que l'accord signé au début des années 1990 était très protecteur pour les salariés de notre caisse (volontariat à compter de 20 km de mobilité).

Tout au long des débats, nous avons fait part de notre inquiétude sur l'accord que nous proposait la Direction, **LA MOBILITÉ IMPOSÉE CONTRE L'AVIS DU SALARIÉ A 35 KM** est désormais actée car les 3 autres syndicats représentatifs l'ont signé. (SU-UNSA, CGC, CFTC)

SUD avait fait la proposition de de maintenir à 20 km pour les T1-T2-T3 pour ne pas frapper les plus bas salaires et favoriser la promotion plus rapide vers les emploi TM4, nous avons aussi demandé des primes de mobilité revalorisées au niveau des autres banques. La Direction n' a retenu aucune proposition, la marge de négociation était nulle dès le départ. Les primes de mobilité sont dérisoires.

**Cet accord comportait par ailleurs des aspects intéressants mais qui auraient mérité d'être négociés séparément (fin de carrière notamment)**

## **SUD SOLIDAIRES A DONC REFUSE DE SIGNER CET ACCORD QUI PORTE ATTEINTE AUX SALARIÉS !**

Si vous êtes victime d'une mobilité forcée, imposée, nous vous invitons à vous rapprocher des élus SUD SOLIDAIRES pour défendre vos intérêts

retrouvez nous sur



et



### **Nous remercions tous les salariés qui nous ont remonté leurs propositions!!**

***sudcebfc@wanadoo.fr***

***ou directement auprès d'un représentant SUD***

**ON NE LÂCHE RIEN !**

Éric PRIEUR, Corinne BOURGEOIS, Vincent NARDIN, Christelle LE-BRIS, Karine PONTARLIER, Giustino ROMANO Téléphone : 06-72-68-89-34 Courriel : sudcebfc@wanadoo.fr



sudbpce

SUIVEZ NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX!

@sudcebfc



